

Délibération n°2020-02-22b

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.10

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Site des Cars : convention régissant le rôle des acteurs intervenant sur le site des Cars

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	71
Pouvoirs	15
Votants	86

L'an deux mille vingt, le 10 juin à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 2 juin 2020 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par l'ordonnance 2020-39 du 1^{er} avril 2020.

Henri Granet est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents en visioconférence mesdames et messieurs les conseillers : Stéphane Brindel ; Nathalie Le Gall ; Catherine Nirelli ; Stéphane Peyraud ; Jean-Pierre Saugeras.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Anne-Marie Aubessard	à	Philippe Brugère	Marc Bujon	à	Pierre Chevalier
Sandra Delibit	à	Michel Buche	Frédérique Fraysse	à	Tony Cornelissen
Xavier Gruat	à	Pierre Chevalier	Michel Lacrocq	à	Jean-Marc Michelon
Daniel Mazière	à	Claude Bauvy	Dominique Miermont	à	Bernard Gaertner
Guy Monnet	à	Nicole Berthon	Philippe Pelat	à	Michel Pesteil
Serge Peyraud	à	Claude Bauvy	Sylvie Prabonneau	à	Philippe Roche
Jean-Marc Sauviat	à	Mady Junisson			

- **Élus excusés :**

Maryse Badia ; Marine Belle ; Jean-Paul Bourre ; Robert Bredèche (représenté par Aline Chevalier) ; Geneviève Disdero ; Daniel Escurat (représenté par Daniel Joly) ; Baptiste Galland ; Alain Gueguen ; René Lacon ; Martine Leclerc ; Michel Lefort-Lary ; Martine Pannetier ; Daniel Poigneau ; Francis Roques ; Christine Rougerie ; Gérard Rougier ; Christophe Tur (représenté par Claude Davoine) ; Gérard Vinsot.

Le Président rappelle que le Département de la Corrèze est propriétaire du site des Cars. Par convention de gestion de site et convention de mise à disposition, il propose de déléguer à Haute-Corrèze Communauté la gestion, l'animation, la valorisation et la promotion du site des Cars. Les missions qui incombent à chacun, propriétaire et gestionnaire, sont précisées dans cette convention de mise à disposition et de gestion.

Par ailleurs, il est proposé qu'une convention de partenariat vienne également préciser le rôle de chacun des partenaires qui interviennent sur le site des Cars, à savoir :

- le Département, propriétaire, qui s'occupe des gros travaux d'entretien et recrute chaque année 2 saisonniers, un en juillet, un en août ;
- Haute-Corrèze Communauté, gestionnaire, qui s'occupe de l'entretien courant et de l'animation, la valorisation et la promotion du site en lien avec les 3 autres partenaires, il est également le coordonnateur des animations estivales sur le site et participe au financement de 2 autres saisonniers, un en juillet, un en août ;
- l'Association Fondation Marius Vazeilles, qui est le garant scientifique des contenus délivrés sur le site ainsi que le référent des visites de groupes ;
- l'Office du Tourisme Haute-Corrèze, qui participe activement à la promotion du site.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition et de gestion entre le Département de La Corrèze et Haute-Corrèze Communauté,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat autour du site des Cars entre le Département de La Corrèze, Haute-Corrèze Communauté, l'association Fondation Marius Vazeilles et l'Office du Tourisme de Haute-Corrèze

A l'unanimité	
Votants	86
Pour	86
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 10 juin 2020

Le président,
Pierre Chevalier

